

DÉCISION N° 2025-95DC

Objet : Construction modulaires – Salle d’activités Espace Arlequin au Lion d’Angers (25CC011) – Attribution des marchés

Le Président de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu les statuts de la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 4 juin 2020 portant délégation d’attribution dudit conseil au Président ;

Vu les objectifs du projet de territoire « Habiter et accueillir durablement de nouveaux habitants sur le territoire » et « Développer une offre de services responsables répondant aux attentes et besoins des citoyens » E6 (PA 22) inscrit dans les principes d’action de la labélisation LUCIE 26000 » ;

Considérant la consultation 25CC011 publiée le 02/06/2025 sur le Ouest-France, le profil acheteur et le site internet du pouvoir adjudicateur ;

Considérant les 9 offres reçues, l’offre de l’entreprise B.LOC présente un meilleur avantage économique ;

DÉCIDE

Article 1 : d’attribuer le marché 25cc011 à l’entreprise B.LOC sise ZA Les Ajoncs à La Roche sur Yon (85000) pour un montant de 105 168.00 € HT repartit de la façon suivante :

- Offre de base : 95 000 € HT
- Variante 01 - Bardage à claire voie: 2400€ HT
- Variante 02 - renfort ossature pour recevoir le lestage minéral clair en toiture : 7768€ HT

Article 2 : Le Président

- certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l’Etat et publiée sur le site internet de la collectivité ;
- Informe que la présente décision peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, par courrier ou sur le site Télérecours citoyens ([www.telerecours](http://www.telerecours.fr)), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l’Etat.

Article 4 : Monsieur le Directeur général des services de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou est chargé de l’exécution de la présente décision.

Au Lion d’Angers, le 11/07/2025

Étienne GLÉMOT
Président



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU
Place Charles de Gaulle | 49220 LE LION D'ANGERS
tél. 02 41 95 31 74
contact@valleesduhautanjou.fr
www.valleesduhautanjou.fr